

Finalisation du zonage d'Assainissement

Le projet de mise en place d'un zonage d'Assainissement Non Collectif (ANC) sur l'ensemble de la commune de Saint-Ythaire a été soumis à enquête publique, approuvé en Conseil municipal le 8 août 2017 puis validé par la Préfecture en septembre dernier. Ce dispositif, considéré comme une solution de traitement de qualité, permettra aux habitants de réhabiliter leur installation individuelle par l'intermédiaire du SPANC du Clunisois. Suite au diagnostic établi en 2011, il s'avère que **120 installations ANC sont non conformes, 80 doivent être réhabilitées dont 63 ayant des obligations de travaux peuvent prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau RMC (3000€) si cette installation est antérieure à 1996.** Par un montage financier et juridique, un dispositif commun à 2, 3, ou plusieurs logements voisins peut être mis en place pour baisser le coût d'installation d'un ANC. Les informations qui vous sont nécessaires pour envisager ces travaux de mise aux normes sont à disposition en mairie.



Travaux

Des travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Colas à Vaux, Bierre et aux Genièvres. Des travaux de soutènement de murs sont en cours à Bierre, puis au Bourg par l'entreprise Rigaud. Ces travaux sont financés par notre commune, avec subvention du Département.

Opération une pile = un don pour le téléthon

Qu'elles soient en bouton ou en bâton, c'est l'occasion de leur transformation.

Moins de pollution et un petit don pour le téléthon

Actions:

1-Récupération d'une boîte en carton

AFMTELETHON en mairie.

2-Collection des boutons et bâtons

3-Reconduction des boîtes en carton avant le téléthon (8 et 9 décembre), c'est le SIRTOM qui mène l'opération.

Une feuille d'automne un peu lourde

La somme réclamée sur l'avis d'impôt foncier 2017 a bondi par rapport à 2016. Ceci est dû à la réintégration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur cette feuille alors qu'elle a été, ces dernières années, réclamée séparément. L'effet est impressionnant : cela a augmenté de près de 40% la somme totale.

Cette taxe est de nouveau, **basée sur la valeur locative du logement établie par le fisc.** Pendant la période où on recevait une feuille séparée deux fois par an, elle se nommait Redevance Incitative, et variait selon le nombre d'habitants du logement et le volume d'ordures collectées.

Cette méthode était une des rares applications du principe pollueur payeur, aussi, lors du changement de communauté de communes, il a été étudié la possibilité de rester dans ce système. Les entreprises capables de répondre à cette demande ont fait des propositions de prix exorbitantes. Il a donc fallu abandonner cette voie.

Pour ce qui est du montant de la taxe, le calcul étant fait sur des bases différentes, la comparaison des années 2016 et 2017 n'est pas significative, on peut toutefois dire que ceux qui sont grandement logés pâtissent de la nouvelle formule tout comme ceux qui cherchent à faire le moins de déchets possible.



Ça va rouler

Notre ancien tracteur est vendu pour la somme de 2300€ (tracteur, fourche et gyrobroyeur). Un nouveau tracteur est en cours